

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2017-2018

CONTEXTE ET DEFINITION

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2013 la création du prix de l'Audace artistique et culturelle. Fondée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, la Fondation d'entreprise de Fimalac a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes de milieux modestes. Elle développe ce prix en partenariat avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Ce prix est aujourd'hui basé sur des critères élaborés grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, faisant de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel, de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture. La sixième édition se déroule pendant l'année scolaire 2017-2018.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ Etape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur, le Directeur régional des affaires culturelles et, pour les projets relevant de l'enseignement agricole, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt **sélectionnent conjointement trois projets (un par niveau : école/collège/lycée)** d'éducation artistique et culturelle exemplaires développés au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus.

Il est constitué de :

- représentants du ministère de la Culture,
- représentants du ministère de l'Éducation nationale,
- représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 : Constitution du jury 2017-2018

Les 15 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les trois lauréats du prix, un par niveau. Le jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2017-2018 est composé d'artistes et de personnalités engagées en faveur de l'éducation artistique et culturelle (composition sous réserve) :

Artistes et professionnels engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle :

- **Jamel Debbouze**, humoriste, acteur et producteur, Président du jury,
- **Pénélope Bagieu**, illustratrice et dessinatrice de bande dessinée,
- **William Benedetto**, directeur du Cinéma L'Alhambra à Marseille
- **Odile Decq**, architecte,
- **Claire Diterzi**, auteure-compositrice-interprète,
- **Gérard Garouste**, peintre et sculpteur, Président fondateur de l'association La Source,
- **Isabelle Giordano**, journaliste, Directrice générale d'Unifrance films et Présidente de Cinéma pour tous,
- **Dominique de Font-Réaulx**, Directrice du Musée Eugène Delacroix,
- **Maylis de Kerangal**, écrivain,
- **Diane Launier**, Directrice générale de Art ludique le musée
- **Ludovic Mannevy**, enseignant au lycée Kyoto de Poitiers
- **Fabien Marsaud, dit Grand Corps Malade**, slameur,
- **Marc Pataut**, photographe,
- **Denis Podalydès**, acteur, metteur en scène, scénariste et écrivain, sociétaire de la Comédie-Française,

- **Lise Saladain**, secrétaire générale du Cuvier, Centre de Développement Chorégraphique d'Aquitaine
- **Isabelle Simon-Gilbert**, Responsable de développement de projets au Cube
- **Zahia Ziouani**, chef d'orchestre, directrice musicale de l'Orchestre Symphonique Divertimento.

Représentants institutionnels :

- **Denise Bax**, Spécialiste du programme "Division des expressions culturelles et du patrimoine", Secteur de la Culture-UNESCO, représentante de l'UNESCO,
- **Anne Bisagni-Faure**, Rectrice de l'Académie de Poitiers,
- **Sylvestre Chagnard**, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Grand Est
- **Emmanuel Ethis**, Vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- **Anne Mistler**, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Grand Est,
- **Florian Salazar-Martin**, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture,
- **Marc Sawicki**, Président du Réseau français des villes éducatrices,
- **Marc Ladreit de Lacharrière**, Président de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 4 : Modalités de remise des prix

Le jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotation** de 7 500€ qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

CALENDRIER

Octobre 2017	Démarrage du prix
26 janvier 2018	Fin de réception des dossiers de candidature
Mars 2018	Secrétariat du prix : sélection des 15 projets finalistes
Avril 2018	Jury de sélection des lauréats
Juin 2018	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de la Culture : Elizabeth Ladrat, elizabeth.ladrat@culture.gouv.fr

Pour le ministère de l'Éducation nationale : Delphine Laroche, delphine.laroche@education.gouv.fr

Pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Edouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

Pour la Fondation Culture & Diversité : Lucile Arnould, larnould@fmlcd.org